

# P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du  
20 Février 2008



Echelle : 1 / 4 000 ème

DEPARTEMENT DE LA SEINE-ST-MARNE



Commune de  
**SAINT-GERMAIN LAXIS**  
Maire  
Place EMILE PIOT  
77950 - Saint-Germain-Laxis

Téléphone : 01 64 52 27 12  
Fax : 01 64 21 01 68  
Site internet : www.saintgermainlaxis.fr  
Mail : mairie@st-germain-laxis.com

## 5.2

### PLAN DES ANNEXES

Ensemble de la commune

Agence SIAM  
1, rue du Chêne  
91190, St-Germain-Laxis  
01 64 52 28 00  
info@siamconseil.com

#### LEGENDE

Limites extérieures des zones du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Melun-Villaroche (révisé par arrêté préfectoral n°2005 DAIDD ENV 149 du 24 octobre 2005).

- Zone C : zone de bruit modéré (Lden 55)
- Zone D : zone de bruit faible (Lden 50)

Sites archéologiques

Classement des infrastructures de transports terrestres (arrêté préfectoral n°99 DAI 1 CV 048 du 12 mars 1999).

- Catégorie 4 : largeur affectée par le bruit de 30 m (RD 471)
- Catégorie 3 : largeur affectée par le bruit de 100 m (RN 36)
- Catégorie 2 : largeur affectée par le bruit de 250 m (Autoroute A5)
- Catégorie 1 : largeur affectée par le bruit de 300 m (TGV)

Périmètre de 100 m autour de la station d'épuration relatif à la compatibilité de voisinage entre les constructions susceptibles d'être admises. Référence à l'Arrêté du 21 juin 1996, paragraphe 3.2. et à la Circulaire n°97 31 du 17 février 1997 relative à l'assainissement des communes.

Périmètre minier : Concession de St Germain Laxis

